

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON

Un an... 8 fr.
Six mois... 4 fr.

LES ANNONCES

SONT REÇUES

Chez M. V. FOURNIER

11, rue Confort



POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an... 10 fr.
Six mois... 5 fr.

ÉTRANGER

Un an... 12 fr.

BONIMENT

Le message de M. Thiers, le message de M. Thiers, encore le message de M. Thiers, toujours le message de M. Thiers...

En voilà pour huit grands jours à épiloguer, à dissertar, et à discuter autour des cinquante ou soixante pages que le Président de la République est venu lire aux sept cent cinquante messieurs qui représentent pour le moment le peuple Français.

Cela s'appelait autrefois discours de la couronne, aujourd'hui cela prend le nom de message, mais c'est au fond parfaitement et identiquement la même chose. Le chef de l'Etat vient pendant trois quarts d'heures ou trois heures, vanter l'excellence de son gouvernement, l'habileté de son administration, la sagesse de sa politique; brûle quelques grammes d'encens sous son propre nez, allume un lampion en son honneur, félicite le pays d'avoir à sa tête un homme de génie, annonce deux ou trois cents projets de lois à l'étude, et termine par une invocation à la Providence.

C'est convenu entendu, réglé comme du papier à musique;

Après quoi on redevient Gros-Jean comme devant, quelquefois plus que devant.

Il n'y a rien de changé, il n'y a qu'un discours ou un message de plus.

M. Thiers ne pouvait échapper à cette inéluctable nécessité.

Son message ressemble à tous les mes-

sages, à tous les discours présents, passés et futurs, avec cette différence qu'il est remarquablement plus long que ses confrères.

Soixante pages c'est beaucoup pour raconter ce qui s'est passé pendant les trois mois qui viennent de s'écouler.

Il nous semble que trois ou quatre feuillets auraient suffi et même moins.

Traité douanier.

Expédition de Corse.

Elections des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Annulation d'une vingtaine de vœux illégaux.

Nomination de M. Casimir Périer au portefeuille de l'intérieur.

Idem de son fils comme secrétaire particulier de papa.

Suppression de deux journaux bonapartistes.

Bavardages oiseux de la commission de permanence.

Condamnation de quelques communeux par ci par là.

Nomination illégale de quelques d'Orléans à des grades immérités.

Longues veilles de la Commission des grâces qui n'a pas mis moins de quatre-vingt-dix jours pour examiner cinq dossiers.

Exécution de Rossel, Ferré, Bourgeois et Gaston Crémieux.

Sacre de M. Thiers dans l'ordre de la Toison d'Or.

Distribution de quatre ou cinq mille grands-cordons, grands-croix ou simples rubans à des amis et connaissances ou à des hidalgos plus ou moins authentiques.

Envoi de M. Ernest Picard à Bruxelles.

Que s'il se rencontrait dans le nombre des représentants quelques conformations rebelles, quelques figures réfractaires à la majesté exigée, — les propriétaires de ces disgrâces physiques n'oublieraient pas que l'art se, au besoin, corriger la nature.

Grâce à un tailleur exercé, grâce à un coiffeur habile, les torsos les moins apolloniens, les visages les plus ingrats peuvent devenir supportables, et confiés à certaines mains, M. Léopold Javal, lui-même, pourra s'exposer aux lognettes des tribunes.

Quant aux infirmités naturelles, dont l'orthopédie seule pourrait avoir raison, il est maintenant trop tard pour infliger ce supplice aux députés qui en auraient eu besoin dans leur jeunesse; mais qu'ils se rappellent seulement que certaines infirmités peuvent être portées avec dignité, et même avec grâce, sans encourir le moindre ridicule.

Richard III d'Angleterre était maveux.

Le maréchal de Luxembourg bossu.

Lord Byron pied bot.

Louis XVIII obèse.

Napoléon III faible.... de reins.

Et messieurs le comte de Chambord ne dédaigne pas d'être boiteux.

Ces grands exemples suffisent, sans qu'il soit besoin de commentaires plus étendus.

De l'arrivée aux séances

1. Les députés pourront se rendre aux séances à pied, à cheval, en voiture, en chaise à porteurs et même en omnibus.

2. Le seul mode de locomotion interdit est le vélocipède, comme peu conforme à la majesté de la représentation nationale.

3. Toutefois les députés qui justifieront d'un certificat de médecin constatant que l'exercice du vélocipède est indispensable à leur santé, pourront

Préménade de M. Thiers à Rouen avec son cher Valazé.

Pose de la première brique d'une caserne d'artillerie...

Voilà en quinze ou vingt lignes, sauf le désarmement des gardes nationales de Mont-de-Marsan et la réception de l'ambassade Chinoise. — le bilan complet, le résumé fidèle des grands travaux accomplis depuis le jour où le chemin de fer de l'Ouest délivra sept cent vingt-cinq billets de première classe aux élus de la nation.

Était-ce la peine d'en parler si longuement, de dépenser sur un sujet si mince tant d'encre, de papier et de salive?

Voilà pour ce qui est fait.

Quant à ce qui reste à faire, évidemment c'est plus long, et le thème pouvait prêter à plus de développements.

Malheureusement voilà bien longtemps qu'on en parle de ce qu'il faudrait faire, mais on en est resté aux mots avant, d'aborder les choses.

Voilà bien longtemps que sur tous les tons nous crions, nous déclamons, nous chantons, en prose, en vers et en musique: — Régénérons, réorganisons, réformons!

Sans bouger davantage que les choristes qui psalmodient:

Marchons, courons, volons à son secours!

Ce ne sont pas les intentions qui font défaut, ce ne sont pas les projets qui manquent, des projets! le *Journal des Débats* ou le *Bien Public* en énuméraient l'autre jour cent sept de ces projets de lois, de règlements et de réformes, et M. Thiers vient d'y consacrer vingt-cinq pages petit texte.

obtenir du Président une autorisation spéciale, à condition de se tenir d'une façon convenable sur leur bicyclette, c'est-à-dire de ne pas se livrer à des voltiges susceptibles de compromettre leur équilibre ou la sécurité des passants.

4. Dans tous les parcs de leur domicile à l'Assemblée, les députés auront une attitude digne et recueillie qui indique suffisamment l'importance de leur mandat et la gravité de leurs préoccupations.

Il n'est pas défendu aux députés de fumer en se rendant aux séances: sans interdire la pipe d'une façon absolue, à cause de son caractère démocratique, il serait préférable de s'en tenir au cigare, fût-il d'un sou, ou à la cigarette.

Dans tous les cas, pipe, cigare ou cigarette, les députés devront éviter avec soin d'enflammer leurs allumettes en les frottant sur la semelle de leurs bottes, ou sur le verso de leurs pantalons, ce qui nécessite un ensemble de gestes trop libres.

De l'exactitude

6. L'exactitude étant la politesse des rois, les membres de l'Assemblée ne sauraient manquer de ce premier devoir du député, qui est souverain, constituant et Français.

Ils n'auront qu'à se rappeler, du reste, que le temps qu'ils perdent est celui de la France, et cette considération suffira pour stimuler leur zèle.

7. Les séances commençant à 2 heures, ce qui donne largement le temps de se lever tard et de déjeuner copieusement, avec tous les accessoires connus: café, pouce café, rincette, sur-rincette et gloria, — les députés devront être à leur banc à deux heures vingt-cinq.

8. Ce délai est de rigueur absolue: on a vu trop souvent, en effet, le déplorable spectacle de séances

Mais quand passerons nous des bavardages aux actes?

Il serait cependant grandement temps de se mettre à travailler sérieusement.

Travailler, — vous entendez bien.

C'est à dire produire autre chose que adverbos et des adjectifs.

C'est à dire ne pas jouer au volant en à la raquette avec les préentions des Orléans, des Bourbon, des Bonaparte et des Mottu!

C'est à dire ne pas délibérer pendant quarante-huit heures pour savoir si un pompon sera rouge, un passepoil jaune ou un képi bleu!

Travailler, — c'est à dire ne pas faire comme ces employés paresseux qui s'assoient devant leur pupitre, taillent leur plume, se font les ongles, épèlent de haut en bas le journal de l'endroit, et brossent leur paletot pour s'en aller.

Ce n'est pas une des moindres amertumes de notre situation de vaincus, que d'être obligés de prendre chez nos vainqueurs des leçons d'activité, de travail et de réorganisation.

Alors que nous en sommes encore à des projets et à des futurs, déjà le Prussien a réformé son matériel de guerre, réorganisé son armée, élevé de nouvelles fortifications.

Et nous, nous les battus, nous les ruinés, nous les humiliés, nous les désorganisés, nous qui aurions tant besoin de nous relever, de nous remettre sur nos jambes, de nous ressusciter, — nous avons prononcé cent cinquante discours, et M. Thiers nous lisait avant-hier soixante pages de prose!

Pouvons-nous espérer au moins que

qui commençaient à cinq heures et quart pour finir à six, et il importe que ce scandale ne se renouvelle pas.

9. Dans le cas où certains députés seraient assez oublieux de leurs devoirs pour ne pas tenir compte de la recommandation expresse des articles 7 et 8, il sera établi contre eux diverses peines, qui seront appliquées progressivement suivant la gravité des infractions.

Arrivée à 2 heures 1/2. — Observation bienveillante du Président.

Arrivée à 3 heures. — Remontrance publique.

Arrivée à 3 heures 1/2. — Idem, avec défense de parler à son voisin.

Arrivée à 4 heures. — Privation du verre sucré pendant le discours et interdiction de boire ou manger quoi que ce soit à la buvette.

Arrivée à 4 heures 1/2. — On conjuguera quatre fois le verbe: *J'arrive trop tard*.

Arrivée à 5 heures. — Exposition publique en bas de la tribune.

Arrivée à 5 heures 1/2. — Bonnet d'âne, avec obligation d'embrasser M. Gambetta, si le député est légitimiste et M. Benoit d'Azy, si le député est radical.

Du costume

10. La plus grande latitude est laissée aux députés au point de vue du costume.

Bédigote, jaquette, habit, ou paletot sac, pantalon gris ou noir; aucune forme ou coupe de vêtement n'est l'objet d'une prescription spéciale, le règlement s'en rapportant, sur cette question, au bon goût des députés qui auront assez le souci de leur dignité pour ne pas paraître en costumes de canotiers de débardeurs ou de pierrots.

Toutefois, il est recommandé à ces messieurs d'éviter autant que possible, dans leur mise, des

FEUILLETON DE LA MASCARADE

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée a occupé ses deux premières séances à constituer ses bureaux et à faire son règlement intérieur.

Les 86 départements qui nous restent, ont reçu, il y a deux jours, cette dépêche de l'agence Havas.

Nous pensons qu'il ne sera pas indifférent à nos lecteurs de connaître ce règlement et de savoir comment doivent se comporter les représentants du peuple français, dans l'intérieur de leur Chambre.

Voici ce document dont les dispositions sages et raisonnables prouvent que l'Assemblée de Versailles, renouant aux fâcheux errements du passé, tient à introduire dans son sein, la dignité, la modération, la tenue et les convenances qui lui ont si souvent manqué.

Jugez vous-mêmes.

Principes généraux

Les membres de l'Assemblée doivent se pénétrer de cette pensée qu'ils sont les représentants de la souveraineté nationale que de plus, grâce à une opération dont on ne trouverait d'exemple que dans le miracle de la Transfiguration, — ils sont revêtus du mandat constituant.

Cette double qualité doit donner à leur allure générale et à leur physionomie une majesté, une dignité et une gravité, suffisamment accentuées, pour qu'en les voyant passer, les vulgaires électeurs, se disent: Voilà un sept cent cinquantième de Souverain!

nos sept cents et quelques députés sont revenus de leur pays avec des idées plus nettes, plus positives, plus pratiques ?

Qu'abandonnant leurs détestables habitudes de japper, de jacasser, de s'interrompre, de s'interpeller, de se disputer, etc., ils voudront bien laisser de côté leurs querelles de parti et s'occuper une bonne fois de la patrie commune ?

Nous avons grand peur que non.

Lisez les journaux, parcourez les gazettes, écoutez les bruits et rumeurs de Versailles, partout et toujours vous verrez ou entendrez ceci :

Les intentions de la droite sont de...

On assure que la gauche est disposée à...

Il est probable que le centre-droit interpellera le gouvernement sur...

La gauche, la droite, le centre-droit etc., et nous n'avons découvert nulle part cette simple phrase :

— Il est positif que l'Assemblée nationale veut s'occuper des affaires du pays.

Ça ne presse donc pas !

Jacques BARBIER.

LES BIENS DES ORLÉANS

Il paraît qu'une demi-douzaine, — d'aucuns disent une douzaine de citoyens français, ont adressé à l'Assemblée nationale une pétition demandant la restitution des biens de la famille d'Orléans.

Quelques personnes sensées estimaient que la chose n'avait rien d'excessivement urgent, mais ces personnes sensées se trompaient.

Un député, M. de Malleviergne, a pris l'affaire à cœur, et aussitôt que les députés auront digéré le message de M. Thiers, — bon gré, malgré, il faudra qu'ils passent à la grave, l'importante, l'essentielle question des biens de la famille d'Orléans.

On connaît l'histoire de ces biens.

D'après un antique usage, tout homme appelé à l'insigne honneur d'être nommé roi de France, devait, en montant sur le trône, faire abandon à la nation de sa fortune personnelle.

Le roi Louis-Philippe, qui était un malin, quand il s'agissait d'argent, eut le bon esprit de tourner la difficulté, et quarante-huit heures avant de s'appeler Louis-Philippe Ier, le duc d'Orléans, par un bon acte notarié, dûment scellé, timbré et enregistré, — cédait tranquillement la nue-propriété de tous ses biens à ses propres enfants, en ayant soin, toutefois de s'en réserver l'usufruit.

De telle sorte qu'en allant prendre la place de Charles X, Louis-Philippe pouvait dire avec une apparence de raison aux bons Français : — Vous voyez, messieurs, il ne me reste pas un maravedi : fouillez-moi. — Rien dans les mains, rien dans les poches !

Grâce à cette ingénieuse combinaison, les d'Orléans gardaient le trône et leur argent, la fille et la dot.

Le second empire trouva le procédé un peu fraud, et confisqua les biens d'Orléans au profit de la nation.

allusions politiques qui pourraient éveiller les susceptibilités légitimes de leurs collègues d'une opinion différente.

Les membres de l'Assemblée n'oublieront pas que le régime actuel est essentiellement provisoire, que sous l'étiquette de République se cache un gouvernement qui n'est ni une République, ni une monarchie, ni un empire, mais un composé chimique qui se nomme le gouvernement de M. Thiers.

Dans ces conditions et afin d'éviter tout prétexte de discordes, de discussions et même de disputes, messieurs les députés agiront sagement et patriotiquement en s'abstenant de porter, savoir :

Les radicaux : — des cravates rouges, des chapeaux pointus et des gilets à la Robespierre.

Les légitimistes : — des brassards blancs et des fleurs de lys dans le dos.

Les orléanistes : — des parapluies trop accentués et des pièces de cent sous en breloques.

Les bonapartistes : — du lard dans leur chapeau ou des ceintures hygiéniques trop apparentes.

II. — Notre honorable président, M. Grévy, est invité de son côté à se munir d'un chapeau haut de forme et suffisamment broché qui lui permette de se couvrir d'une façon convenable dans les moments d'orage ou de tumulte...

Il serait regrettable, en effet, de voir se renouveler l'incident Testelin, où M. Grévy n'ayant qu'un chapeau melon a dû emprunter le chapeau du duc d'Audiffret-Pasquier, lequel lui entrerait jusqu'aux oreilles, — inclusivement.

De la tenue pendant les séances.

Ce chapitre est sans contredit l'un des plus importants du présent règlement, aussi est-il recommandé spécialement à l'attention des membres de l'Assemblée.

Ce sont ces biens là, évalués à cent millions, chiffre rond, dont douze citoyens et M. de Malleviergne, réclament la restitution en faveur des malheureux enfants de Louis-Philippe.

Or nous avons découvert un moyen de trancher net la difficulté et de contenter tout le monde.

Sans entrer dans des discussions de droit qui nous entraîneraient trop loin, nous proposons simplement ceci :

Louis-Philippe, comme roi de France, a touché, pendant dix-huit ans, douze millions de liste civile, qui ont profité, soit à lui, soit à sa famille.

Que ses enfants remboursent à la France les douze millions en question, multipliés par dix-huit....

Et la France leur restituera leurs biens confisqués.

Rien n'est plus simple, plus logique, rien n'est plus mathématiquement sensé.

Nous remettons les choses au même état qu'elles étaient au mois d'août 1830.

Les d'Orléans sont trop honnêtes pour vouloir spéculer sur les bénéfices de la royauté ; Et la France est trop pauvre pour leur faire des cadeaux.

UN NOUVEL AMBASSADEUR.

Enfin la France va être représentée à Berlin. M. de Bismark trouvera à qui parler ; les intrigues du ministre de Guillaume seront percées à jour, ses roueries dévoilées ; nous serons désormais à l'abri des surprises de la politique prussienne.

M. Thiers vient de nommer ambassadeur à Berlin M. le duc de Gontaut Biron !

M. Thiers ne gouverne pas comme les autres monarches.

Généralement, quand un souverain nomme un représentant de son pays à l'étranger, il le choisit, soit parmi les ambassadeurs en exercice, soit parmi les chefs de légation, soit, surtout et avant tout, parmi les fonctionnaires de l'Etat qui ont fait ou font métier de diplomatie.

Le président de notre République n'y met point tant de façons.

Il prend un citoyen qui n'a jamais été ni ministre, ni diplomate, ni député, ni préfet, ni garde champêtre, et il le bombarde ambassadeur du premier coup.

L'important pour M. Thiers est que le sujet soit duc, grand seigneur, et porte un nom illustré par des ancêtres.

M. le duc de Gontaut-Biron a toutes les qualités requises : JAMAIS il ne s'est mêlé de politique ni de diplomatie ; — donc, il sera un excellent ambassadeur, et à Berlin par-dessus le marché !

Cette nomination ne nous fera point changer d'avis, au contraire.

AMBASSADEUR, s. m., fonctionnaire de l'Etat qui sert à grever le budget de 100, 200 ou 300 mille francs par an.

On ne lui connaît pas d'autre utilité.

H. P.

12. — La tenue des députés pendant la séance doit être un modèle de convenance, de dignité sans morgue, de tact, de modération et de bon ton.

13. — Chaque député se tiendra assis sur son banc, dans une attitude modeste et réservée.

14. — Il évitera de s'accouder trop négligemment comme les écoliers paresseux, de déboulonner son gilet, de dénouer sa cravate, de quitter son paletot, — ou encore de mettre les deux pieds sur son pupitre.

15. — Pendant la lecture du procès-verbal, le député baillera le moins bruyamment possible, et renfermera dans son fort intérieur l'ennui que lui cause cette formalité nécessaire mais assommante.

16. — Le député écoutera avec bienveillance et attention le discours de ses collègues. Il s'abstiendra d'interrompre l'orateur par des vociférations intelligibles, des battements de pieds sur l'air des *Lampions*, des braiements d'âne, cris de coq ou autres amusements, — comme aussi de l'interpeller directement en l'appelant : pétroleur, légitimard, bonaparteux, baudin, gredin, canaille, abruti, etc., et autres épithètes morales au dictionnaire des Halles centrales, — qui ont généralement cours dans les discussions animées.

17. — De son côté, le député à la tribune aura soin de ne pas sortir des bornes de la modération parlementaire. Il lui est interdit sévèrement de traiter ses contradicteurs de navets ou de citrouilles, ou de leur jeter au visage son verre d'eau sucrée et surtout la carafe.

18. — Sans vouloir porter atteinte à la liberté de la parole, il est recommandé aux orateurs de ne pas parler plus de trois quarts d'heure de suite.

19. — Autant que possible également, il est recommandé aux orateurs de ne pas monter à la tribune sans savoir ce qu'ils vont dire.

20. — Comme règle générale, dans l'intérêt de la dignité des séances et de la clarté des discus-

AUTOUR DE LA SEMAINE

Le préfet Valentin et le général Bourbaki sont revenus de Versailles par le même train, sans se dévorer en route.

Faut-il espérer que, cette fois, le civil et le militaire sauront vivre en bonne intelligence ?

Nous estimons, dans tous les cas, que le gouvernement a agi sagement, en ne démolissant pas M. Valentin de sa préfecture, comme le désiraient pas mal de bonnes âmes.

M. Valentin n'est pas, sans contredit, la perle des administrateurs, — où trouver des perles aujourd'hui ?

Souvent ses actes, ses écrits surtout, trahissent l'inexpérience et le manque d'habitude des affaires.

Mais il a, à nos yeux, une grande qualité : il travaille.

Ce qu'il ne sait pas, il cherche à l'apprendre, et la chose n'est pas si commune pour qu'on la dédaigne.

Silence complet, depuis quelques jours, autour du Conseil municipal.

Les échos de la salle Henri IV ne nous apportent le bruit d'aucune discussion, et nous voilà loin des séances orageuses de l'an passé à pareille époque.

Raison de plus pour supprimer le poste de pompiers que notre municipalité maintient bien inutilement dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville.

Il nous semble que la protestation contre la dissolution des gardes nationales a suffisamment duré.

Personne ne s'en aperçoit aujourd'hui, et une protestation qui coûte soixante ou quatre-vingt francs par jour, cela finit par devenir horriblement cher aux contribuables.

Au surplus, il y a un moyen facile de contenter tout le monde : que le citoyen Marceau, tailleur de son état, habille un mannequin en pompier.

On le placera à la porte de l'Hôtel-de-Ville, où il restera indéfiniment, et nous n'aurons pas le chagrin de payer un poste de vingt-cinq hommes, qui ne sert qu'à présenter les armes à MM. Chaverot, Crestin ou Barodet.

Nous avons blâmé souvent l'indifférence inexplicable de nos concitoyens, touchant l'Exposition de Lyon.

Un de nos lecteurs nous adresse, à ce propos, une lettre fort courtoise, dans laquelle il nous explique que cette indifférence, cette antipathie même, sont justifiées par l'inopportunité de cette Exposition après les malheurs qui viennent d'accabler la France.

« Comment qualifierez-vous, nous écrit notre correspondant, la conduite d'un homme qui, frappé dans son honneur et dans ses affections, recouvrerait son deuil et sa honte pour ne songer qu'à des préparatifs de fête ? Donne-t-on des bals quand on a encore les huissiers et les re-

sions, les députés sont vivement invités à ne pas parler plus de quinze à la fois.

21. — Il n'est pas absolument défendu de dormir pendant les séances, le règlement n'ayant pas la prétention de combattre les vertus soporifiques de certaines harangues.

Toutefois, le sommeil des députés devra être discret et peu bruyant.

Des roulements sonores seraient déplacés dans une Assemblée où s'agitent les destinées du pays, et il en résulterait un effet déplorable pour le public des tribunes.

22. — En ce qui concerne ce public, il est de bon goût pour les députés de ne pas longuement observer les belles dames, surtout de s'abstenir de toute communication par gestes ou de tout signe d'intelligence avec certaines célébrités d'un monde que les représentants du peuple français ne doivent pas connaître.

23. — Les députés qui doivent prendre la parole pourront introduire dans une tribune réservée les membres de leur famille et leurs enfants au-dessus de trois ans, à condition toutefois qu'il n'en résulte pas d'incidents fâcheux, et que madame ne s'écrie pas : Bravo, Adolphe ! ou le petit dernier : *Voilà papa qui boit !*

24. — Toutes les fois que le président de la République montera à la tribune, il est absolument interdit aux députés de tousser, de cracher, de se moucher, d'éternuer, de se frotter le nez, de souffler trop fort, de faire en un mot le moindre bruit.

Nul n'ignore, en effet, que M. Thiers ne tolère pas la plus petite interruption, fût-elle involontaire, — et un éternuement inconsidéré pourrait provoquer la démission du sauveur de la France, — ce qui jetterait le pays dans un abîme de maux incalculables.

25. — Pour garantir l'exécution de l'article qui précède, les députés enrhumés du cerveau, en proie à une bronchite ou à un catarrhe, seront excusés

« cors dans sa maison ? Ouvre-t-on ses sa-

« lons, quand on vient de clouer ses enfants

« dans le cercueil ?

Il y a là évidemment une singulière méprise. Nous ne considérons l'Exposition de Lyon ni comme un bal, ni comme une fête publique, mais simplement comme une grande manifestation industrielle appelée à démontrer que la France n'est pas complètement tuée, que sa vitalité commerciale, agricole et artistique, a su résister aux catastrophes de la guerre et de l'invasion.

Et nous ne voyons rien là-dedans qui puisse choquer les esprits les plus timorés et les âmes les plus sensibles aux deuils de la patrie.

« Quelle conduite tiendrez-vous vis-à-vis des Prussiens, ajoute notre correspondant. « dant. Leur ferez-vous les portes de votre Exposition ?

Pas le moins du monde ; ce serait une mesquinerie ridicule, et si les Français le veulent bien, ils pourront trouver là une magnifique occasion de prendre une première revanche, — en attendant l'autre.

Le général Trochu est décidément en voie d'arriver à une réputation qui menace de faire une concurrence sérieuse à celle du Juif Errant et de Geneviève de Brabant.

Il est question, en effet, de faire graver sur des images d'Epinal, les traits fameux de cet homme de guerre, et d'accompagner le portrait d'une poésie de circonstance dont on nous a communiqué quelques couplets.

Cela se chante sur l'air de *Larifa* :

Le général Trochu

Depuis qu'il est déchu,

Seul dans son cabinet,

Egrène son chap'lat.

Larifa, fla, fla, etc.

Tandis que dans les forts,

Nous ramassons les morts

Le saint homme à genoux

Prie le bon Dieu pour nous.

Larifa, fla, fla, etc.

Las d'attendre du secours

De Lill', du Mans, de Tours,

Trochu capitula.

Son plan aboutit là.

Larifa, fla, fla, etc.

Vous refusiez jadis

De sortir de Paris,

Vous l'avez également

D'y rentrer maintenant.

Larifa, fla, fla, etc.

Une vingtaine de couplets dans ce goût-là. Auteur : la femme d'un député de... On n'est jamais trahi que par ses collègues, — ou par leurs femmes.

Annecce découpée dans le *Progrès* :

Il a été trouvé

Une croix d'honneur le 30 novembre. La rue mer rue de Provence, 4, chez Gaud, marchand d'herbes.

de droit les jours où M. Thiers devra prendre la parole.

De la salle des Pas-Perdus.

26. — Pendant l'interruption des séances, les députés pourront aller et venir de la salle de l'Assemblée à la salle des Pas-Perdus, causer et se promener librement, sans abandonner toutefois une tenue convenable et une allure de bonne société.

Il serait fâcheux, par exemple, de les voir se lever sur le ventre et s'appeler « ma petite vieille », ou se livrer à d'autres familiarités de mauvais goût.

27. — Les députés qui auront faim ou soif auront la faculté de prendre des consommations variées, en évitant l'excès qui est mauvais en toutes choses, notamment en liquides.

Il n'est pas besoin d'insister sur le scandale que provoquerait un représentant assez peu soigneux de sa dignité pour se griser comme un garde-national.

28. — Quant aux retraites qui sont l'antithèse de la buvette, les membres de l'Assemblée nationale auront soin d'éviter la bousculade et l'encalmenement en se faisant des concessions mutuelles, — suivant le plus ou moins d'urgence.

Eviter surtout cette mauvaise plaisanterie qui consiste à s'éterniser dans un *buen retiro*, en répondant flânquièrement : — Il y a quelqueun !

Conclusion.

Gâte à l'observation scrupuleuse des divers articles de ce règlement, l'Assemblée nationale, si souvent méconnue, critiquée et calomniée, regagnera sa dignité compromise par quelques incartades, reconquerra les sympathies publiques, et atteindra ce but qui est l'objet de son plus ardent désir et de ses plus fermes convictions : Rester en place.

L. LECLAIR.

Quand nous disions qu'on finirait par les ramasser dans les rues, — comme les épé-luchures !

H. PÉRIÉ.

Un concours public aura lieu, le 17 décembre prochain, à l'Hôtel-de-Ville de Nuits (Côte-d'Or), pour l'érection d'un monument destiné à perpétuer la mémoire des enfants de Lyon et de leurs frères d'armes tués dans le combat de Nuits (18 décembre 1870).

Nous tenons à la disposition des ingénieurs ou architectes désireux de concourir, le programme des conditions exigées.

ENCORE LA POLICE.

La police municipale du citoyen adjoint Bouchu continue ses exploits.

Non-seulement les urbains ne rendent aucun des services pour lesquels on les paie de nos deniers, mais encore, quand ils ont bu plus de raison, ils arrêtent les passants inoffensifs et conduisent au poste les gens qui, le soir, gagnent leur domicile.

Et les excès de tout genre de MM. les urbains durent depuis longtemps, et ni les plaintes des journaux ni celles des particuliers n'ont pu émouvoir la sérénité d'âme du citoyen Bouchu.

Quand, après le 4 septembre, le conseil municipal que les électeurs lyonnais ont eu l'intelligence de nommer eut achevé de désorganiser l'administration et les finances de la ville, il songea à la police.

Ses choix furent heureux. Les banqueroutiers et les faillis devinrent commissaires de police. Pour le menu fretin des gardes urbains, on fouilla dans les tas des fainéants, des ivrognes, des voleurs, des émeutiers, et l'on en fit un personnel destiné à garantir la sécurité des citoyens et la tranquillité de la cité.

Nous n'exagérons pas : il y avait dans la garde urbaine des individus munis de dossiers judiciaires ; on en rencontrait titubant dans les rues, et d'autres furent tués derrière les barricades de la Guillotière. Ceci est de notoriété publique.

Sans doute, dans le nombre des urbains, il y en a d'honnêtes, mais là, franchement, ils font si peu de besogne.

Le jour, on en voit encore circuler dans les rues ; mais, la nuit close, absence totale, sauf, bien entendu, dans les théâtres, les bals, les cafés-concerts où ils foisonnent, partout enfin où leur présence est superflue, et où ils peuvent se distraire un peu des fatigues de leur service.

Et à deux pas du Grand-Théâtre, dans la rue de Lyon, par exemple, des déclassées de dernière catégorie se livrent chaque soir à leur petit métier sans que personne songe à les déranger.

Ailleurs, les malfaiteurs ont carte blanche : on arrête les gens, on vole, on assassine, sans crainte qu'un policier du citoyen Bouchu y fourre son nez ou son numéro. Mieux que cela, ils donnent l'exemple de temps en temps.

Est-ce que cet état de choses va durer longtemps encore ? Allons-nous continuer longtemps à payer plus cher que sous l'empire, pour qu'il plaise à l'adjoint Bouchu de recruter la police parmi les ivrognes et quelquefois pis ?

M. le préfet Valentin reconnaît bien que tout n'est pas parfait, mais il nous insinue naïvement, et comme fiche de consolation, que dans les 85 autres départements, la police n'est pas mieux organisée.

Voilà qui nous donne une jolie idée de la façon coquette dont le gouvernement actuel administre la France !

Apprions notre preuve à l'appui de la façon intelligente avec laquelle procèdent les subordonnés de M. Bouchu dans l'exercice de leurs fonctions.

Il y a peu de temps, au Grand-Théâtre, un spectateur, quittant sa place durant un entracte, y laisse son chapeau afin de la marquer et de la retrouver.

A son retour dans la salle, plus de chapeau, plus de place ; un autre spectateur a bravement pris celle-ci et déposé celui-là sous la banquette.

Querelle et dispute d'usage. Survient un officier de paix auquel le citoyen évincé explique son cas et demande justice.

— J'avais laissé mon chapeau, ma place était donc retenue, et monsieur s'y installe sans façon en fourrant mon couv e-chef sous le banc.

— Il l'a mis sous le banc, dit l'officier de paix, — eh bien, de quoi vous plaignez-vous, MOI, JE ME SÉRAIS ASSIS DESSUS ! (Absolument textuel.)

A. MONEY.

MILITARIANA

Au moment où l'Assemblée nationale retour de vacances, va pouvoir enfin s'occuper de cette fameuse réorganisation militaire si souvent annoncée et si peu mise en pratique, nous demanderons la permission d'adresser à qui de droit les questions que voici :

Pourquoi les généraux, au mépris de la dé-

cision ministérielle de mai ou juin 1870, ont-ils encore comme officiers d'ordonnance, des officiers pris dans les régiments ?

C'est là une des innombrables formes de ce favoritisme qui a introduit dans l'armée française tant de chambellans et de généraux d'anti-chambre.

Les officiers ainsi nommés ont un supplément de solde !

Ils vivent agréablement et n'ont rien à faire.

Personne n'ignore en effet, pour peu qu'il ait tâté du métier, que sauf deux ou trois lettres, tout le travail d'une division ou d'une subdivision se fait par les sergents ou caporaux secrétaires, qui deviennent ainsi des généraux au petit pied.

Revenons à nos officiers.

Au lieu de faire le pénible service dans leur corps, de monter des semaines par la pluie, le froid ou le soleil, — ces messieurs demeurent tranquillement assis dans le fauteuil de leur général, auprès de la cheminée de leur général, où brûle le bois de leur général, vont dans le meilleur monde, sont portés au choix pour l'avancement, et finissent par faire de beaux mariages.

Leur plus importante fonction consiste à distraire leur supérieur par des racontars de régiment, ou le récit de quelques gaudrioles.

Or, que font pendant ce temps-là les officiers d'état-major, créés et mis au monde pour être officiers d'ordonnance ?

Où sont ces messieurs ?

Se reposent-ils, par hasard, sur leurs lauriers de 1870 ?

Pourquoi les officiers détachés dans les remontes ont-ils une solde supérieure aux autres ?

Vivant dans une petite ville, ils ont moins de frais que leurs camarades en garnison dans un grand centre.

Exempts de tout service, ils n'usent pas leurs effets dans les manœuvres, les gardes et les exercices, par pluie, vent, neige ou poussière.

Sauf le cas d'hôpital ou de déplacement, la solde de l'officier devrait être unique.

Avec tous ces suppléments distribués de droite ou de gauche aux officiers détachés de leur corps, on grève inutilement le budget, sans profit pour le service, et pour le plus grand agrément d'officiers qui n'en font pas plus que les autres : quelquefois moins.

Pourquoi un officier qui fait un puits artésien...

Le puits artésien est une des plus agréables ficelles militaires qu'on ait encore découvertes.

On peut commencer un puits artésien, mais on ne sait jamais quand il finit.

Des calculateurs profonds, des mathématiciens rompus aux opérations les plus difficiles, prétendent même qu'on n'a jamais pu savoir combien coûtait un puits artésien.

Reprenons.

Pourquoi un officier qui fait un puits artésien reçoit-il une solde journalière plus forte que s'il ne faisait pas de puits artésien ?

Si le forage d'un puits artésien présente des difficultés spéciales ou exige une application et des capacités particulières, qu'on donne à la rigueur une gratification à l'officier qui en est chargé, — après le travail fait.

Mais lui payer une indemnité journalière, c'est le plus sûr moyen d'éterniser l'achèvement du puits artésien, qui avant de donner de l'eau fait couler un Pactole en miniature dans les poches de l'heureux constructeur.

Cela est d'autant plus ridicule que l'officier du puits artésien, aussi bien que l'officier détaché auprès du général, tout comme l'officier détaché en remonte, ne fait pas autre chose que son simple et vulgaire devoir.

On cherche de toutes parts, sans pouvoir les trouver, des économies pour le budget de la guerre, qui va se présenter cette année avec un léger accroissement d'une centaine de millions.

En additionnant soigneusement en réunissant bout à bout tous les suppléments de solde inutiles, toutes les indemnités exagérées ou mal réparties, tous les appointements payés pour ne rien faire, — le général de Cissey, ministre de la guerre, finirait par obtenir un joli total qui soulagerait singulièrement les comptes de son collègue Pouyer-Quertier.

EMILE OLLIVIER à l'Académie française

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Un journal de Paris a annoncé que la réception d'Emile Ollivier à l'Académie serait remise à l'année prochaine.

Espère-t-on que d'ici là, l'homme du 19 janvier redeviendra garde des sceaux !

Cependant, Emile Ollivier avait déjà préparé son discours de réception.

Un ami du grand homme a bien voulu nous en communiquer l'épreuve avant la lettre et nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui la première de cette harangue académique.

Messieurs,

Si j'avais le culte des citations, je m'écrierais avec le poète :

Donec eris felix multis numerabis amicos
Tempora si fuerint...

mais j'arrête en chemin ce cri de mon cœur pour ne pas marcher dans les plates-bandes de mon collègue Jules Janin, qui a tant fait pour la réputation d'Horace !

Je vous ai simplement vous dire ceci :

Quand j'étais premier ministre, vous m'avez élu avec orgueil, et maintenant que je ne suis rien, vous me recevez avec regret.

Je dois à votre respect de la tradition l'honneur de prononcer mon discours, et je ne me crois pas obligé de vous en témoigner une profonde reconnaissance.

Je succède, messieurs, au grand poète que le monde admire et pleure, à M. Alphonse de Lamartine, qui fut dans la poésie ce que je suis dans l'éloquence : le premier. Je ne veux point ici vous parler de sa gloire, car il n'a pas besoin d'un éloge académique.

Garçons nos louanges, messieurs, pour ceux auxquels le vrai public n'en prodigue pas ; dans cette enceinte, je le dis avec franchise, nous en trouverons facilement l'emploi.

Et d'abord, j'ai besoin de faire renaitre en vous la confiance que vous avez eue en moi. Nous sommes ici quarante artistes de la plume ou de la parole qui n'avons pas le droit de nous reprocher nos opinions politiques.

L'homme subit toutes sortes de transformations dont les événements sont seuls responsables, et j'autorise celui de vous qui n'a pas été victime de ces métamorphoses à me faire un crime de mon inconstance et à me crier : *Raca !*

Je n'ai jamais visé à l'absurdité, ridicule ambition que réalisent toujours ceux qui ne changent jamais.

Le plus illustre d'entre nous, — je ne parle pas de M. Autran, — a fait un piédestal à toutes les royautés. C'était bien la peine de saluer la naissance du duc de Bordeaux pour devenir plus tard le complice de Ferré.

Le plus privilégié de notre illustre compagnie, — il ne s'agit pas de moi, — a juré de maintenir la République avec une main qui avait déjà servi à d'autres serments.

Vous voyez bien, messieurs, qu'il serait mal à vous de regretter les voix que vous m'avez données, parce que j'ai passé de la gauche malsaine à la droite inféconde, et parce que je suis tombé de Picard en Napoléon III.

J'ai vu crouler sur ma tête toutes les malédictions françaises : elles ne m'ont pas abattu. Je suis toujours prêt à la lutte, et quand celui qui nous gouverne et qui nous consacre les restes d'un aplomb qui s'use et d'une voix qui s'enroue n'existera plus, — j'oublierai, s'il le faut, toutes les injures dont je fus abreuvé et, grâce à cet oubli des plus sanglants outrages, poussé jusqu'à l'hérésie, la France pourra connaître encore les bienfaits de la paix et savourer les délices de la liberté !

J'ai vu, un peu tard, que l'empire ne pouvait plus réaliser les aspirations modernes. J'ai appris, à l'école du malheur, que les plus beaux rêves sont parfois frappés de stérilité, et, depuis quelques mois à peine, j'accepte avec plus de joie que de résignation la théorie lumineuse du fait accompli.

Le peuple le plus heureux est celui où l'on compte le plus de prétendants. Je m'explique. Il faut que tous les Français puissent aspirer à la grandeur suprême, et c'est en vertu de cette nécessité démocratique et sociale que je veux profiter du droit de tout le monde.

Dans un discours dont vous avez admiré le style et subi le charme, Jules Janin se félicitait d'appartenir à cette noble compagnie où la République a moissonné ses ministres, ses ambassadeurs et son président.

Où les aurait elle pris sans déroger ? Vous vous le demandez, messieurs !

Ce précédent nous permet désormais de ne douter de rien.

Quand le patriarche qui est, par la force des choses, le successeur de Pharamond et de Saint Louis, quand le vénérable M. Thiers aura pris ses Invalides, — et il ne les prendra qu'au Père-Lachaise, — inévitablement, fatalement, il faudra que l'un de nous se résigne.

Victor Hugo se doit à la lyre ; Jules Favre, à ses enfants ; Auguste Barbier, à son bonnet de coton ; Victor de Laprade, à son roi ; Dupanloup, à ses ouailles ; Patin, à sa chaire ; Lebrun, à sa tisane ; Emile Augier, à son art. J'en passe, et des plus occupés.

Qui d'entre vous ne se doit pas à quelque chose ou à quelqu'un ?

Seul, messieurs, je me suis consacré à l'avenir de la France, dont j'ai fait mon idole, au bonheur de la patrie, dont j'ai fait mon but.

La vieillesse vous crée des loisirs. Malgré ma bonne volonté, je ne puis me servir d'une pareille excuse.

Lancé, à la fleur de l'âge, dans les agitations politiques, si ma réputation est vieille, mon ardeur est toujours jeune et mon esprit vivace.

Les hivers qui ont neigé sur vos têtes, ont à peine argenté mes tempes ; mon front porte sans peine le poids de moins de dix lustres et César était mon aîné quand il commença à se révéler.

J'ai donc l'avenir pour moi.

Et si la Providence m'appelle un jour à la tête d'un grand peuple, c'est à vous, messieurs qu'en reviendra l'honneur, car en me recevant au milieu de vous, vous avez ressuscité le vrai droit divin, qui n'est autre chose que la domination de l'intelligence et le triomphe du Génie.

Vous avez su m'apprécier, c'est bien. Maintenant c'est au tour de l'Europe, et avec cette confiance sereine qui n'abandonne jamais les grandes âmes, j'attends la justice de la postérité.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Le vaisseau de l'Africain a fait naufrage mardi dernier, au Grand-Théâtre, malgré les nombreux spectateurs accourus pour assister à ses manœuvres et dont les secours ont été paralysés par les impérities des officiers et des matelots chargés de conduire ce navire à bon port.

Ni l'équipage ni la cargaison n'ont pu être sauvés. C'est une perte très-grande pour M. Danguin qui comptait sur le produit du fret de ce navire pour passer quelques soirées d'hiver.

Aussi n'est-ce pas la faute de notre directeur ? Connaissant le mérite de l'équipage auquel il allait confier son bâtiment, il aurait pu éviter ce désastre en réfléchissant que ses marins étaient incapables de doubler le cap des tempêtes et d'accomplir une heureuse traversée sur une mer aussi agitée que celle du Grand-Théâtre.

Le vaisseau commençait à peine à filer quelques nœuds qu'il a été aisé de voir que le pilote Mangin tenait le gouvernail d'une main faible et malhabile à le maintenir dans le bon chemin. Déjà il perdait la boussole quand les matelots du premier quart, sous la conduite des quartiers-maîtres Fauré et Guillemin, exécutant à faux les ordres donnés, amenèrent l'Africain sur un récif qui compromit sérieusement un des flancs du navire.

A dater de ce moment, les spectateurs de ce drame émouvant virent que tout était perdu.

Le capitaine Chelli et l'un des seconds, Fontenay-Ladois, peu accoutumés à un commandement aussi important, connaissaient mal les mers sur lesquelles ils devaient naviguer, — leur inexpérience et leur petit talent firent que vers la fin du 2^e jour de la traversée, le vaisseau toucha, et l'eau entra de toutes parts.

Malheureusement les cris désespérés des chefs et des soldats n'attirèrent aucun secours, — si bien que les mousses se mettant de la partie et oubliant leur devoir au point d'oser, en un pareil moment, danser des pas abracadabrants, tout espoir tomba de relever l'Africain, qui sombra définitivement.

Seuls le second Péron et le gabier Falchieri firent quelques efforts pour échapper au désastre commun, — efforts dignes d'un meilleur sort, — mais la tempête affreuse les engloutit avec tous les autres.

De ce vaisseau qui fit tant de voyages agréables pour les passagers et fructueux pour son armateur d'Herblay, il ne reste aujourd'hui que le souvenir.

La morale de cette histoire, c'est que pour remonter l'Africain après deux années de succès, il faut avoir de bons interprètes, leur faire étudier leurs rôles, posséder des choristes suffisants comme qualité et comme quantité, ainsi qu'un ballet présentable et un orchestre bien dirigé.

De nombreuses répétitions d'ensemble ne sont pas non plus à négliger.

Il est probable que M. Danguin se soucie peu de nos critiques ; mais s'il fait souffrir nos oreilles, voudra-t-il au moins épargner nos santés et notre temps ?

Serait-il possible de chauffer un peu mieux la salle du Grand-Théâtre, ou s'il faut absolument y geler, le supplice pourrait-il être moins long en raccourcissant d'une notable façon, les entr'actes qui prennent de jour en jour des proportions démesurées.

La représentation au bénéfice de M^{lle} Meyronnet n'a pas été très-heureuse au point de vue du choix des ouvrages qui la composaient. Un mauvais vaudeville en 3 actes : *Les Bêtises du cœur*, indigne du nom de son auteur, Théodore Barrière ; un drame roccoco, *la Ste-Lucie*, sauvé par le grand talent de M. Bon-dois, une insanité, sans queue ni tête, *Lyon-Perrache*, dont le père a bien fait de garder l'incognito, enfin l'*Abandonnée*, de M. Coppée, ont fait les frais de la soirée.

M. Coppée est un poète qui sait assez bien mettre en vers des banalités, mais qui n'a aucune des qualités d'un auteur dramatique, car chez lui l'invention et l'intrigue font complètement défaut. Son *Abandonnée*, c'est l'éternelle jeune fille séduite, délaissée par son amant, qui la retrouve à l'hôpital mourante de la poitrine.

Il n'y a là rien de bien neuf. Evidemment M. Coppée sait faire les vers et donner un tour heureux à sa pensée, mais ses poésies, bonnes à lire ou à réciter derrière un paravent dans un salon, n'ont que faire sur un théâtre. Dans tous les cas, rendons à M. Coppée cette justice que ses sentiments sont toujours purs comme le ciel bleu qui émaille ses vers et ses intentions toujours rigoureusement honnêtes.

M^{lle} Fleury — l'*Abandonnée*, — a rendu avec beaucoup d'intelligence son personnage ; ce rôle qui convient au genre de cette artiste, lui sied à merveille, — elle en a tiré tout le parti possible.

Ce soir a lieu le grand concert, — cette épitaphe n'est pas de trop en face du programme — pour l'érection du monument de Nuits. Nous ne doutons pas que les artistes prêtant leur concours à cette solennité, recueillent de nombreux bravos ; mais nous pouvons sans crainte prédire un énorme succès à l'excellente musique du 98^e de ligne, et à son chef, M. Buot. Nous engageons les amateurs à aller l'entendre et à savourer la *Mosaïque sur le Barbier*, et la *Tyrolienne variée*, — cela les reposera des représentations extraordinaires de M. Danguin.

G. LAURENT.

Le comité du concert patriotique de Nuits nous prie de faire connaître que, va la longueur du programme, l'heure a été avancée et fixée ainsi :

Ouverture des bureaux à 6 heures 1/4.

On commencera à 6 heures 3/4.

(Les billets portent 8 heures.)

La salle et la scène seront décorées et le foyer converti en serre, ainsi que le vestibule.

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALRICY

LYON. — Imp. COSTE LABAUME, c. Lafayette, 5.

COQUES DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE

BENOIT CHARVET & C^{ie}
CONCESSIONNAIRES.

CLASSIFICATION D'APRÈS LA GROSSEUR.

N° 0

Gros Coques qui n'ont pu passer dans aucun des carrés ci-après.

N° 1

Cokes cassés
pour grilles et gros thermostats,
passant dans un carré
de 0,060 millimètres de côtés.

0,060 millimètres.

N° 3

Petit Coke-Escar-
bille passant dans
un carré de 0,025
millimètres.

0,025 millim.

N° 2

Cokes cassés
pour thermostats
passant dans un carré
de 0,045 millimètres
de côtés.

0,045 millimètres.

Cette qualité s'emploie pour
petits thermostats
et réchauds de blanchisseuses.



PRIX, RENDU FRANCO A DOMICILE, AU COMPTANT

Par quantité de 1,000 k. et au-dessus.

N° 0.	5 fr. 50
N° 1.	5 75
N° 2.	5 75
N° 3.	5 »

Par quantité au-dessous de 1,000 k.

N° 0.	5 fr. 65
N° 1.	5 90
N° 2.	5 90
N° 3.	5 15

Rendu à la porte du domicile; 0,20 c. en moins. — A l'usine, chargé sur voiture, 0,40 c. en moins.

SERVICE SPÉCIAL DE CHARBONS AU DÉTAIL ET A DOMICILE

Prix de l'hectolitre rendu franco, à partir du 1^{er} Décembre.

Malbrough.	2 50	Dragées.	5 10	Charbons de bois	2 60
Chatilles.	2 90	Grêles.	5 20	Petit Coke.	1 89

Bureau de commandes : 77, place des Jacobins.

Entrepôt et classification à l'usine à gaz, rue d'Alger, (Perrache)

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE

Maison DUCLOS (ancienne maison BIARD)

LYON, 39, RUE GRENETTE, PRÈS LA RUE DE LYON

HUITRES
sur table 1 fr. 40 sur table

VILLE DE PARIS (1865)

Tirage du 15 décembre 1871.

Un lot de 150,000 fr., un de 50,000 fr., quatre de 10,000 fr., cinq de 5,000 fr. et dix de 2,000 fr.

En versant 10 fr. par Obligation chez M. COCHARD, changeur, rue de Lyon, 6, on participe aux chances de ce tirage.

CHAUFFAGE DE SERRES

APPAREILS SPÉCIAUX

Ayant obtenu les plus hautes récompenses décernées en 1868 et 1869

Chauffant dix heures sans surveillance

Economie et facilité d'installation et d'entretien.

Eugène LEAU, constructeur, rue Dunois, 15, Lyon.

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon

EAU de MÉLISSE
des CARMES
du Frère MATHIAS

Contre apoplexie, vertiges, vapeurs, maux de cœur, syncopes, crampes d'estomac, indigestion, vomissements, diarrhée, choléra, etc. EMERY, r. Vacon, 54, Marseille. Dépôt dans les Pharmacies et divers commerçants.

15 ANS DE SUCCÈS

THÉ BÉRAUD

Le plus doux et le plus agréable des Purgatifs pour combattre toutes les maladies provenant de la désorganisation des fonctions digestives. — 1 fr. 25 la boîte.

Alcool de Menthe concentré
DE BÉRAUD

2 fr. le flacon. — Dépôt dans toutes les pharmacies

SIROP PECTORAL AMYGDALIN

Guérissant sans rien lui adjoindre les Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Irritations et Crises d'estomac. Dépôts : Pharmacie Buno, pl. du Perron, 1. — Pharmacie centrale, Faivre, pl. des Terreaux.

EAU DE NOUÏ Pour la toilette et les bains. Hygiène et beauté de la peau. Remède sérieux contre la chute, la décoloration des cheveux et les douleurs névralgiques. En France, chez les princip. pharm., parfums, et coiffeurs. Fabr. à Villefranche (Rhône).

BRASSERIE

rue Jean-de-Tourne DE LA PERLE rue Jean-de-Tourne

Bière Tourtel, bock. 0 fr. 25 c.

Bière de Lyon, choppe. 0 20

Tous les dimanches matin, Tripes à la mode de Caen.



FABRIQUE DE BONBONS DIGESTIFS

A l'Elixir de la Grande-Chartreuse

Exiger la marque de fabrique

Spécialité de Bonbons surfinis au chocolat

Choix considérable d'énormes et coffrets fantaisie pour étrennes 1872

BOYMOND, 40, rue Lafont

LA GRANDE MAISON DE

CHAPELLERIE

de RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Choix considérable et assortiments des plus variés de Chapeaux pour hommes et enfants. — Casquettes de fanfare, de chasse, d'orphéons. — Répis pour pension-nats, Pompiers. — Bonnets grecs. — Casquettes de livrée, d'été et de voyage, en taffetas, velours soie et autres.

Tous ces articles sont vendus aux prix de fabrique.

Le Café hygiénique Chapoix

Guérit radicalement les gastrites, gastralgies, constipations, etc.

Il est tonique, stomachique et anti nerveux, et convient spécialement aux personnes délicates, nerveuses et sujettes aux migraines, névralgies, maux de tête, etc.

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies : à Lyon, chez CLAVEL, LIER et C^{ie}, successeurs de Lardet, place des Jacobins. — AROUD et C^{ie}, rue Lanterne, 2. — POIZAT, 12, rue Constantine. — A Bourgoin, chez GUÉRIN et COUTURIER, pharmaciens. — A la Tour-du-Pin, chez VIAL.

BITTER

De LACAUX FRÈRES, de Limoges

Inventeurs brevetés s. g. d. g. de l'Elixir péruvien Coca.

« Ces Bitters sont préférables à tous ceux que j'ai étudiés, non-seulement pour l'élégance de ses articles, mais encore par la finesse de leur parfum et de leur bon goût. » (Extrait du Rapport du Dr Deraill.)
« Eufin ce Bitter est le seul bon que j'ai trouvé, réunissant toutes les qualités de goût et d'hygiène. » (Extrait du rapport de M. Bauger, chimiste.)

GRANDE CHAPELLERIE

PARISIENNE

Lyon, 30, quai St-Antoine. 30, Lyon

Cette maison, établie depuis plusieurs années et bien connue à Lyon, aussi bien pour l'élégance de ses articles que pour la modération de ses prix, se recommande à toutes les personnes qui veulent avoir un grand choix des premières manufactures de France et de l'Etranger, telles que : chapeaux soie (fabrication parisienne), chapeaux feutre (fabrication lyonnaise et anglaise), enfin, tout ce qui se crée de plus nouveau, de plus riche, se trouve dans ses magasins.

20,000

Casquettes astrakan, fourrure, soie, drap, velours. Bonnets grecs. Casquettes de chasse, casquettes de livrée. Fantaisie en chapeaux et casquettes pour hommes et enfants. — Entrée libre.

AVIS AUX CONSOMMATEURS
Demandez le chocolat de la compagnie

D'ORIENT

DE QUALITÉ VRAIMENT SUPÉRIEURE

Entrepôt, 4, rue de la Gerbe, à Lyon.

EAU DENTIFRICE ANATHERINE

DU DOCTEUR J. G. POPP, MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMP. ROY. D'AUTRICHE A VIENNE

Breveté en Angleterre, en Amérique et en Autriche.

Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le dentiste commence à s'y attaquer ; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche la corruption des gencives et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs provenant des dents creuses ou cariées, purifie l'haleine, guérit les maux de dents rhumatismaux, raffermi les dents ébranlées, empêche les gencives de saigner au moindre contact d'une brosse à dent. — Flacons : 4 fr. et 2 fr. 50 — A Lyon, pharmacie SIMON, rue de Lyon, 87.

GUÉRISON radicale et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les Capsules-Quet. — Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injection-Quet, hygiénique et préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adressera à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

L'INJECTION de TANNIN-FOUR-QUET guérit en trois jours les écoulements récents ou invétérés. — Prix, 3 francs. — Seul Dépôt, LACROIX-MORLET, cours Bourbon, 58, Lyon.

L'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES

D'un goût et d'un parfum des plus agréables, est reconnu, depuis 30 ans, pour être le cordial par excellence qui ouvre le mieux l'appétit et facilite le plus promptement les fonctions de l'estomac. Il favorise supérieurement la digestion, calme les maux de tête, de nerfs, les spasmes, remédie aux défaillances et dissipe à l'instant le malaise. En cas de rhumes ou de refroidissement, son emploi dans une infusion bien chaude est souverainement efficace.

En flacons de 2 et 4 fr. (avec l'instruction) portant le cachet de l'inventeur H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, à Lyon. Dépôt dans les principales pharmacies et maisons d'épicerie fines. Exiger sur les flacons la signature de H. de Ricqlès.

LE CHIROPHILE

DE PROTHIÈRE, PHARMACIEN A TARARE

Guérit en une nuit les crevasses et gerçures, et en quelques jours les engelures, démangeaisons, efflorescences, croûtes laiteuses, pellicules, boutons, rougeurs et taches de rousseur, etc. — Le flacon, 1 fr., le 1/2 flacon, 60 c. — Dépôt dans les principales pharmacies.

SIROP PECTORAL INCISIF

GUÉRIT rapidement les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Maux de gorges, etc. — Dépôt : pharmacie MEYNET, rue du Griffon, 1, et pharmacie centrale.

MALADIES DE LA PEAU

POMMADE Dermophile du Dr Michon, méd. spécialiste. Infaillible contre les rougeurs, feux, boutons de visage, dartres, etc., toutes les maladies de la peau en général. 3 fr. le pot. Dépôt ph. Seyvet, pl. Cr.-Rousse

Rue D'ALGERIE, 21 CHAPELLERIE fondée en 1813

M^{re} GIRAUD, ayant acquis le fonds de son mari, prévient ses nombreux clients que l'on trouvera toujours à son Magasin la meilleure nouveauté pour hommes, femmes et enfants, et qu'elle apportera toujours ses soins à satisfaire et conserver son ancienne clientèle.

LE CORPS MÉDICAL RECOMMANDE

Le Sirop Pectoral calmant

DU D^r DESCHAMPS. — Prix : 2 fr. le flacon.

Ce sirop, toujours employé avec succès pour combattre les toux les plus opiniâtres, réussit surtout contre la coqueluche, la bronchite, la pneumonie, etc., à la PHARMACIE DE LA MARTINIÈRE.

ALBERTIN ET L. PUY.

3, Place de la Miséricorde, 3. — Lyon.

LES MÉDECINS de la Faculté de Paris prescrivent avec succès les Dragées SAVONULE-LEBEL au Baume de Copahu, pour la guérison des affections contagieuses les plus invétérées, supérieures à toute capsule ou injection, ces dernières offrant souvent de grands dangers. — PRIX : 3 et 4 fr. la boîte. — A Lyon, chez MM. Fayolle frères, Cherblanc et Cie, Argond et Cie, Faivre et Simon, rue de Lyon

SAGE-FEMME

Mlle JEANNIN, 3, rue du Plâtre, tient des pensionnaires. Consultations, Discretion assurée. — Prix modérés.